

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 121 (1995)
Heft: 25

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Conférence des organes fédéraux de construction (CFSC) soutient le MP 95

Nous reproduisons ci-dessous le communiqué diffusé par la CFSC le 7 novembre dernier.

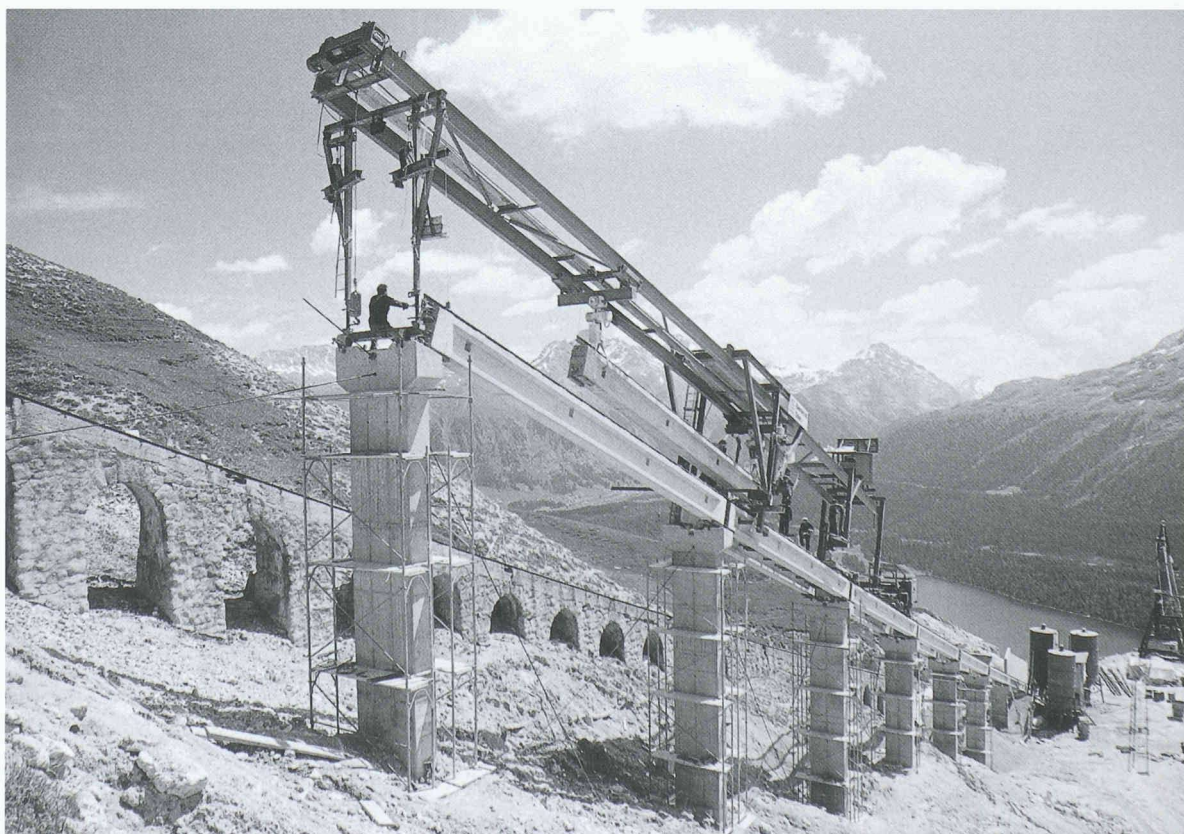
Rédaction

Lors de sa séance du 31 octobre 1995, la CFSC a décidé de soutenir les efforts de la SIA en vue de l'introduction du Modèle de prestations 95. Elle estime que les améliorations visées par le MP 95 – tant sous l'angle de la qualité que sous celui de la compétitivité – sont indispensables, tout particulièrement en raison de l'entrée en vigueur probable, au 1^{er} janvier 1996, de la nouvelle Loi fédérale sur les marchés publics. Le MP 95 est un ensemble de documents pour la réglementation des rapports mandant-mandataire ainsi qu'à l'intérieur du groupe d'étude mandataire.

En conséquence, la CFSC recommande à ses membres d'utiliser le Modèle de prestations 95 – dès sa ratification par l'assemblée des délégués de la SIA – dans le cadre de projets pilotes. La CFSC représente, sous la présidence de l'Office des constructions fédérales, l'ensemble des organes fédéraux impliqués dans le processus de construction. Il s'agit des instances suivantes:

- Office des constructions fédérales
- Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
- Office fédéral de la protection civile
- Office fédéral de l'aménagement du territoire
- Office fédéral du génie et des fortifications

- Office fédéral des aérodromes militaires
- Centre de coordination des constructions civiles
- Contrôle fédéral des finances
- Office fédéral de l'agriculture (service des améliorations foncières)
- Office fédéral du logement
- Office fédéral des transports
- Office fédéral de l'économie des eaux
- Office fédéral des routes
- Direction générale des PTT (bâtiments et immeubles Postes et Telecom)
- Telecom PTT (lignes)
- Direction générale CFF (division principale des travaux, direction du projet AlpTransit, direction finances et contrôle de gestion)
- Conférence suisse des directeurs de la construction, de la planification et de la protection de l'environnement
- Association suisse des villes.



4^e Distinction vaudoise d'architecture

La Distinction vaudoise d'architecture a été créée en 1985 par quatre associations professionnelles d'architectes:

- FAS Fédération des architectes suisses,
- FSAI Fédération suisse des architectes indépendants,
- SVIA Société vaudoise des ingénieurs et des architectes,
- GPA Groupement professionnel UTS (Union technique suisse) des architectes Vaud.

Le but de cette distinction est de mettre en évidence les réalisations contemporaines les plus significatives dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, situées en terre vaudoise.

Elle est soutenue par l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne; elle bénéficie également d'un important soutien financier de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECAI) ainsi que d'autres entreprises privées. La Distinction vaudoise d'architecture affirme sa volonté d'encourager les maîtres d'ouvrages et les architectes dans la démarche d'une production architecturale de qualité et d'éveiller ainsi l'intérêt du public.

A ce jour, trois sélections ont été organisées: DVA I en 1985 pour les années 1974-1984, DVA II en 1989 pour les années 1985-1989 et DVA III en 1992 pour les années 1990-1991.

La quatrième édition, en cours de préparation, sera attribuée en 1996 et distinguera des objets exécutés de 1992 à 1995.

Pour permettre au jury d'effectuer une sélection, tous les architectes autorisés à pratiquer leur profession sur le territoire vaudois, ainsi que les maîtres d'ouvrages sont invités à présenter leurs réalisations mises en service au cours de la période fixée.

Les dossiers seront établis sur une fiche de présentation comportant les données générales (plans, coupes et illustrations) ainsi que trois diapositives par objet présenté. Les fiches peuvent être obtenues auprès du secrétariat permanent de la SIA vaudoise, avenue Jomini 8, case postale 1471, 1001 Lausanne, tél.: 021/646 34 21 ou par fax: 021/647 19 24.

Elles seront retournées dûment remplies à la même adresse pour le 31 janvier 1996 au plus tard.

Jury

M^{mes} et MM. Ulrike Jehle Schulte Strathaus, directrice du Musée d'architecture, Bâle; Claudine Lorenz, architecte à Sion; Patrick Berger, architecte, prof. EPFL; Denis Clerc, architecte de la ville de La

Chaux-de-Fonds; Sigfrido Lezzi, architecte, rédacteur IAS; Jean-Jacques Oberson, architecte, Genève; Jean-Claude Pécelet, journaliste, rédacteur en chef de *l'Hebdo*; Urs Staub, chef de la section des beaux-arts et des arts appliqués à l'Office fédéral de la culture, Berne.

Le jury est entièrement libre de ses choix et de ses appréciations. Le résultat de la sélection effectuée sera mise en valeur par:

- une manifestation publique lors de la remise de la ou des distinctions,
- une exposition publique qui se tiendra au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne au mois de novembre 1996,
- un livre, 4^e édition de «Portrait d'architecture vaudoise».

La commission de la Distinction vaudoise d'architecture souhaite que la qualité dans la créativité architecturale devienne une préoccupation essentielle dans l'art du bâti et qu'elle puisse être reconvenue tant par les maîtres d'ouvrages que par les architectes, et partagée avec le public. En se perpétuant, l'action DVA pourra ainsi promouvoir la sensibilité à la culture du bâti.

Pour les associations professionnelles:
FAS - FSAI - GPA - SVIA
La commission DVA IV

Problèmes statistiques en hydrologie et limnologie

Le deuxième colloque de printemps de la SSHL¹ aura lieu le jeudi 25 avril 1996, de 9 h à 16 h 30, à l'EPFL. Il sera consacré aux problèmes statistiques en hydrologie et limnologie. Les principaux thèmes de discussion porteront sur l'analyse des séries temporelles, les méthodes statistiques d'estimation, la régionalisation ainsi que l'analyse multivariée.

Le but de cette journée est de laisser s'exprimer de jeunes chercheurs, sous la forme d'une présentation de vingt minutes avec discussion. Les langues utilisées sont le français, l'allemand et l'anglais. Aucun résumé préalable n'est exigé. L'inscription à une présentation doit être envoyée avant le 18 décembre 1995. Le choix d'une dizaine de candidats se fera par le comité d'organisation. Le programme définitif du colloque ainsi qu'un bulletin d'inscription seront disponibles en janvier 1996. Aucune taxe d'inscription ne sera perçue.

Inscription:

IATE/HYDRAM, EPFL, 1015 Lausanne, à l'attention de M^{lle} Anne-Catherine Favre, tél. 021/693 37 32

¹Société suisse d'hydrologie et de limnologie